Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets uébec 🛂 🕏

### Service des ressources financières et matérielles

1950, boul. Sacré-Cœur Dolbeau-Mistassini QC G8L 2R3 Tél.: (418) 276-2012 poste 4061 Téléc. : (418) 276-5252 Courriel: taxes@cspaysbleuets.qc.ca

Convention d'inscription et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, pour les professionnels.

NUMERO D'INSTITUTI	ON (selon le cas) :
Nom	
Adresse d'affaires	
Téléphone	( )
Télécopieur	( )
Courriel	

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire du C.S.S. du Pays-des-Bleuets l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

## CONDITIONS

#### **FRAIS**

L'utilisateur s'engage à payer au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets les frais suivants :

La somme de 10,00 \$ plus les taxes applicables (1,50 \$) pour une somme totale de 11,50 \$ pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé.

La somme de 15,00 \$ plus les taxes applicables (2,25 \$) pour une somme totale de 17,25 \$ pour l'obtention d'une confirmation de solde par télécopieur.

L'utilisateur sera facturé mensuellement pour l'ensemble des frais et il s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

Le C.S.S. du Pays-des-Bleuets se réserve le droit de majorer les frais exigibles moyennant un avis de 30 jours.

# CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la protection des renseignements personnels s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

# **EXACTITUDES DES DONNÉES TRANSMISES**

Le C.S.S. du Pays-des-bleuets déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxes au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

### LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, le C.S.S. du Pays-des-Bleuets ne peut être tenue responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

## RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

Le C.S.S du Pays-des-Bleuets se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

### **MOT DE PASSE**

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe.

# PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le C.S.S. du Pays-des-Bleuets est le propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

#### CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser le C.S.S. du Pays-des-Bleuets de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

### LOIS APPLICABLES

SIGNATURE

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Roberval.

Signé à	, province de Québec, le
Signature	Nom en lettres moulées
	présente convention par la poste au C.S.S. du Pays-des-bleuets, ré-Cœur, Dolbeau-Mistassini (Québec), G8L 2R3
Discount No destruction de la Consent	to the second state of the second sec
Réservé à l'administration de la Commi	ssion scolaire du Pays-des-bieuets
Agent:	
	# int. ext :